

# Courrier de Rome

INFORMATIONS RELIGIEUSES

DOCUMENTS

COMMENTAIRES

QUESTIONS & RÉPONSES

N° 675

MAI 2024

**Le peuple élu**  
Abbé Jean-Michel Gleize

page 1

**Un peuple toujours élu ?**  
Abbé Jean-Michel Gleize

page 3

**Le signe de contradiction**  
Abbé Jean-Michel Gleize

page 8

## LE PEUPLE ÉLU

Haïm Korsia est né le 27 septembre 1963. Il fut élu, à l'âge de cinquante et un an, le 15 décembre 2014, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à l'Institut de France. Mais il est surtout connu pour être le Grand rabbin de France, ayant été élu à cette dignité le 22 juin 2014, pour un mandat de sept ans, renouvelé en juin 2021. Nous lui devons une Préface : Préface à l'ouvrage collectif récemment publié en 2023 aux éditions du Cerf par la Conférence des évêques de France, en la personne de son Président, Mgr Eric de Moulins-Beaufort.

2. Cet ouvrage, honoré - si l'on veut - par la Préface du Grand rabbin de France, a pour titre « Déconstruire l'antijudaïsme chrétien ». Il se donne, ainsi que l'indique Mgr de Moulins-Beaufort, comme « un manuel indispensable »<sup>1</sup>, élaboré par le Service national pour les relations avec le judaïsme, organe de la

Conférence des évêques de France. En vingt chapitres, les évêques français entendent présenter « les clichés les plus communément répandus », et qui ont « abondamment nourri l'antijudaïsme chrétien, qui lui-même, servit de terreau à l'antisémitisme »<sup>2</sup>.

- 1 -

### L'avertissement du Grand rabbin

3. L'idée maîtresse, qui commande tout le reste, est bien là, et c'est d'ailleurs ce principe de base qu'entend mettre en relief le Grand rabbin de France dans sa Préface. « Lutter contre l'antijudaïsme », dit-il en effet, « c'est aussi, bien sûr, lutter contre l'antisémitisme. La frontière est tenue entre ces deux *anti*, entre la contestation de la perpétuation d'une religion et le racisme assassin qui marque et poursuit les membres de la communauté juive »<sup>3</sup>. La frontière est « tenue », c'est-à-dire que, lorsqu'il s'agit de la communauté

juive, la différence est minime entre le rejet de la communauté de religion et le rejet de la communauté de race - ou de peuple. La raison en est très simple, et c'est encore le Grand rabbin de France qui nous l'indique : « L'Eternel nous a juste confié, nous le peuple juif, une mission et nous la poursuivons avec détermination, obstination et fidélité ». Antijudaïsme et antisémitisme s'identifient dans la mesure même où le peuple juif reste encore, dans le dessein de Dieu, chargé de donner le salut à l'humanité. Non seulement l'Alliance jadis conclue avec Abraham et Moïse, conserve toute la valeur d'une économie salvifique, mais encore cette économie, celle du judaïsme, est uniment la mission propre du peuple juif contemporain. S'opposer à cette économie salvifique, c'est s'opposer à ce peuple et à sa mission. L'antijudaïsme est donc bien un antisémitisme.

1 « Avant-Propos », par Mgr de Moulins-Beaufort, p. 15.

2 « Pourquoi ce livre ? », par le Père Christophe Le Sourd, p. 19.

3 « Préface » de Haïm Korsia, p. 10.

- 2 -

### Les évêques français : en service commandité ?

4. A cet égard, deux chapitres de l'ouvrage collectif des évêques de France sont absolument fondamentaux, puisqu'ils donnent la justification de cette idée posée en principe par le Grand rabbin de France. Tout d'abord, le chapitre 6, intitulé : « La Nouvelle Alliance remplace-t-elle l'Ancienne Alliance et l'Eglise est-elle le nouveau Peuple de Dieu ? », où est rappelée la doctrine énoncée à Vatican II (avec la déclaration *Nostra aetate*) ainsi que le développement que lui ont donné Jean-Paul II et ses successeurs - doctrine selon laquelle « la première Alliance n'a pas été rendue caduque par la nouvelle »<sup>4</sup>. Ensuite, et surtout, le chapitre 19, intitulé : « La nouveauté de l'Évangile conduit-elle à la substitution ? » précise quel est le véritable sens de la réponse donnée au chapitre 6, et justifie d'une manière on ne peut plus explicite le principe de base mis en exergue par le Grand rabbin Haïm Korsia. Le document épiscopal établit ici cette nouveauté centrale dans la prédication de l'après Vatican II : « Tout en soulignant la nouveauté du message du Christ, l'Eglise catholique enseigne avec force que le christianisme ne saurait se substituer au judaïsme »<sup>5</sup>. Nous tenons ici le motif profond pour

lequel l'ancienne Alliance n'a pas été révoquée : c'est parce que la nouvelle Alliance ne se substitue pas à elle. Partant, le peuple juif peut et doit poursuivre la mission que Dieu lui a confiée, « avec détermination, obstination et fidélité ».

5. Le peuple jadis élu reste donc toujours élu, et le « vrai Israël » - si l'on entend par là la succession formelle de la promesse faite à Abraham - n'est donc pas l'Eglise, ou du moins pas uniquement, pas à l'exclusion du judaïsme contemporain.

- 3 -

### Une difficulté réelle

6. Comment justifier théologiquement une pareille conclusion ? A lui seul, un simple fait historique pourrait attester la difficulté apparemment insurmontable à laquelle viendrait se heurter une telle justification<sup>6</sup>. Le 26 avril 1995, le cardinal Jean-Marie Lustiger se rendit à l'Université de Tel-Aviv, pour prendre part à un colloque sur la Shoah et pour célébrer ensuite avec sa famille d'Israël la mémoire de leurs parents, assassinés dans les camps nazis. Le cardinal fut accueilli par une déclaration commune des deux Grands rabbins d'Israël, Israël Lau et Moshe Zeev Feldman, dans laquelle ces derniers lui déclaraient qu'il n'était pas le bienvenu en Israël, pour cette

raison qu'il avait fait plus de mal au peuple juif par sa conversion au Christ qu'Hitler avec la Shoah<sup>7</sup>. De fait, qu'on le veuille ou non, la foi au Christ, avec le baptême qui la sanctionne, « substitue » le chrétien au juif, enlevant ainsi au peuple d'Israël sa raison d'être dans le plan de Dieu - et ce, indépendamment de toute volonté antijuive du côté du chrétien, indépendamment donc de tout antisémitisme personnel et subjectif. Il semblerait donc que, de l'aveu même des rabbins d'Israël, postuler la valeur toujours salvifique de l'ancienne Alliance dût exclure la valeur salvifique de la nouvelle. Et réciproquement.

7. Avant d'envisager la manière dont la nouvelle théologie conciliaire s'essaye à surmonter cette difficulté, commençons par en donner la mesure à la lumière des enseignements de la Tradition de l'Eglise.

Abbé Jean-Michel Gleize

---

<sup>4</sup> *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 46-47.

<sup>5</sup> *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 124.

<sup>6</sup> Ce fait est relaté par le Père Jean-Michel Garrigues, dans l'Introduction de son livre récent *L'Impossible substitution. Juifs et Chrétiens (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles)*, Les Belles Lettres, 2023, p. 13.

<sup>7</sup> Cf. entre autres l'article de Pierre Haski « En Israël, pas de pardon pour le cardinal Lustiger » paru le 26 avril 1995 dans le journal *Libération* ([https://www.liberation.fr/planete/1995/04/26/en-israel-pas-de-pardon-pour-le-cardinal-lustiger\\_129120/](https://www.liberation.fr/planete/1995/04/26/en-israel-pas-de-pardon-pour-le-cardinal-lustiger_129120/)).

# UN PEUPLE TOUJOURS ÉLU ?

- I -

## Une difficulté non révoquée

1. Comme l'a souligné le Pape émérite Benoît XVI, « la thèse selon laquelle l'Alliance de Dieu avec Israël, son peuple, perdure et n'a jamais été révoquée ne figure pas explicitement dans *Nostra aetate*, mais a été prononcée pour la première fois par Jean-Paul II à Mayence le 17 novembre 1980. Elle a ensuite été intégrée au *Catéchisme de l'Eglise catholique* (n° 121) et fait donc d'une certaine manière partie de la doctrine actuelle de l'Eglise catholique »<sup>1</sup>.

2. L'enseignement explicite de Jean-Paul II est le suivant : « La rencontre entre le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance que Dieu n'a jamais dénoncée (Rm, XI, 29) et celui de la Nouvelle Alliance est en même temps un dialogue intérieur à notre Église, s'établissant pour ainsi dire entre la première et la deuxième partie de la Bible »<sup>2</sup> et celui du *Catéchisme* est le suivant : « L'Ancien Testament est une partie inamissible de l'Écriture Sainte. Ses livres sont divinement inspirés et conservent une valeur permanente (cf. *Dei Verbum* n° 14) car l'Ancienne Alliance n'a jamais été révoquée ».

3. Mais au-delà de cette idée de la permanence de l'Ancienne Alliance, liée à la valeur permanente des livres inspirés, c'est surtout l'idée de la valeur permanente du peuple juif et de sa religion dans l'ordre du salut qui est évoquée. Jean-Paul II l'affirme à trois reprises. Premièrement, lors

du discours à la communauté juive de Mayence, déjà cité : le judaïsme actuel, dit-il, continue d'être « le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance, Alliance qui n'a jamais été dénoncée ». Deuxièmement, lors du discours à la synagogue de Rome en 1986 : « La religion juive ne nous est pas extrinsèque mais d'une certaine manière elle est intrinsèque à notre religion ; nous avons donc envers elle des rapports que nous n'avons avec aucune autre religion »<sup>3</sup>. Troisièmement, dans une lettre adressée au Grand rabbin de Rome en 2004 : « Vous continuez à être le peuple premier-né de l'Alliance »<sup>4</sup>.

4. Il importe de ne pas se méprendre sur la véritable signification de ces propos tenus par Jean-Paul II et qui seront repris par ses successeurs. Comme en toute logique qui se respecte, la signification d'une énonciation lui vient de ce qu'on y attribue un prédicat à un sujet. Toute énonciation consiste de la sorte à parler de quelque chose (c'est son sujet) pour en dire quelque chose (c'est son prédicat). De quoi parle Jean-Paul II ? Ici, le Pape polonais n'évoque pas seulement « le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance » ni « l'Ancien Testament ». Il parle précisément – et c'est le sujet logique de son énonciation – du « judaïsme actuel », de la « religion juive » et – à travers l'apostrophe « vous » – des juifs dont le Grand rabbin de Rome est actuellement le responsable religieux. Et le prédécesseur de Benoît XVI parle de ce sujet logique pour en dire – c'est le prédicat de son énonciation – qu'il est toujours,

encore actuellement, « le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance », qu'il constitue comme tel « une religion intrinsèque à la religion chrétienne », qu'il s'identifie au « peuple de la première Alliance ». Est donc énoncée ici une identité formelle entre le judaïsme d'avant le Christ et le judaïsme d'après le Christ, et, en conséquence de cette identité, la valeur permanente de l'Ancienne Alliance, « jamais dénoncée ».

5. Pourtant, l'Épître de saint Paul aux Hébreux – divinement inspirée elle aussi et conservant une valeur permanente – semble bel et bien prouver l'abrogation définitive de l'Ancienne Alliance. Au chapitre VII, verset 2, saint Paul affirme en effet que le changement d'Alliance est la conséquence du changement de sacerdoce et de sacrifice. Au verset 18 du même chapitre, il dit encore que ce changement s'explique du fait que le sacerdoce de l'ancienne Loi ne sert désormais plus à rien ; incapable de sanctifier par lui-même, il pouvait seulement faire connaître à l'avance le véritable sacerdoce qui aurait le pouvoir de sanctifier. Lorsque ce dernier advient, l'ancien sacerdoce est abrogé. Enfin, au verset 13 du chapitre VIII, saint Paul dit que les expressions dont se sert la Révélation désignent clairement cette abrogation. On appelle en effet l'Alliance de Moïse l'Alliance « ancienne » et on appelle l'Alliance de l'Évangile l'Alliance « nouvelle ». Or, la relation entre l'ancien et le nouveau est la relation entre ce qui est abrogé et ce qui le remplace.

1 Joseph Ratzinger – Benoît XVI, *Ce qu'est le christianisme*, Editions Le Rocher - Artège, 2023, « Grâce et appel sans repentance. Observations sur le traité *De judaeis* », p. 104.

2 Jean-Paul II, « Discours du 17 novembre 1980 à la communauté juive de Mayence ».

3 Jean-Paul II, « Discours du 13 avril 1986 à la synagogue de Rome ».

4 Jean-Paul II, « Lettre du 22 mai 2004 au Grand rabbin de Rome ».

Il y a donc une contradiction manifeste entre ce qu'énonce saint Paul – l'Ancienne Alliance est abrogée – et ce qu'énonce Jean-Paul II – l'Ancienne Alliance n'a pas été abrogée.

6. D'autre part, le saint concile œcuménique de Florence impose à croire que « les prescriptions légales de l'Ancien Testament, parce qu'elles avaient été instituées pour signifier quelque chose de futur, bien qu'en ce temps-là elles aient été adaptées au culte divin, une fois venu notre Seigneur Jésus Christ qui était signifié par elles, **ont pris fin** »<sup>5</sup>. Or, l'Ancienne Alliance consiste essentiellement dans ces prescriptions légales. Et c'est pourquoi elle a pris fin depuis le Christ.

7. Enfin, il convient aussi de rappeler quelle est la vraie signification que la doctrine catholique a toujours donnée à ces expressions problématiques du « judaïsme » ou de la « religion juive » ou des « juifs ». On peut entendre par « judaïsme » ou « juifs » : premièrement, une réalité ethnique et sociologique, la réalité du peuple juif, tel qu'il demeure uniment une race et une entité politique, avant comme après le Christ ; deuxièmement - et c'est aussi le sens de la « religion juive » - la religion de l'Ancien Testament ; troisièmement – et c'est encore le sens possible de la « religion juive » - la nouvelle religion apparue lorsque les chefs religieux du peuple juif ont refusé le Christ et avec lui la religion du Nouveau Testament, qui devait succéder à celle de l'Ancien Testament, dont elle était l'accomplissement. Au moment du concile, Mgr de Castro-Mayer<sup>6</sup> fit remarquer que

les juifs d'aujourd'hui ne sont pas le peuple de l'Ancienne Alliance, puisqu'ils refusent le Christ, qui était la raison d'être de toute cette Alliance. On ne saurait donc parler de la même manière, comme de deux réalités identiques, des « juifs » fidèles à Dieu et au Messie futur, avant l'Incarnation, et des « juifs » de notre époque. Les « juifs » de notre époque sont les successeurs de ceux qui ont livré le Christ à la mort et abandonné la justice, dans l'endurcissement de leur cœur<sup>7</sup>, et ils ne sont pas les successeurs des « juifs » de la première Alliance. La mission confiée temporairement aux juifs de cette Ancienne Alliance se poursuit désormais jusqu'à la fin des siècles dans la nouvelle et seconde Alliance, avec l'Eglise fondée par Jésus Christ, le vrai Messie annoncé dans les Ecritures. Quant aux juifs qui refusent de reconnaître le Christ comme le Messie et s'obstinent à vouloir demeurer le vrai Peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance, désormais abrogée, ils constituent une nouvelle religion, opposée à la religion chrétienne fondée par Jésus Christ, laquelle, et elle seule, accomplit désormais et continue la religion de l'Ancienne Alliance.

8. Les propos de Jean-Paul II semblent donc fort difficilement conciliables avec ceux de saint Paul dans l'Épître aux Hébreux, ceux du concile de Florence, ceux de la doctrine catholique, telle que la rappelait encore, au moment du concile Vatican II, l'un des pères du Coetus. Et cela constitue une sérieuse difficulté. La solution de celle-ci passe par une intelligence approfondie de la notion d'Alliance, telle que nous la fait connaître la théologie, dans la dépendance de la Révélation divine.

- 2 -

### Une double « Alliance » : en quel sens ?

9. Saint Thomas<sup>8</sup> explique que Dieu conclut une « alliance » avec les hommes lorsqu'il donne aux hommes une loi spéciale, une loi communiquée par Révélation, en plus de la loi naturelle, comme il le fit en donnant à Moïse la loi ancienne du peuple juif ou en donnant par le Christ aux apôtres la loi nouvelle de l'Évangile. Cette loi divine révélée est rendue nécessaire dans l'état concret de la nature humaine, où Dieu veut donner aux hommes la connaissance de leur destinée éternelle et des moyens qui y conduisent<sup>9</sup>.

10. Et dans cette « alliance », Dieu a voulu distinguer deux étapes. Il n'y a donc, en un certain sens, qu'une seule « alliance », non révoquée, à travers ces deux étapes. La loi divine est de la sorte une, dans sa définition essentielle, laquelle se tire de son but. Mais il y a une distinction et une dualité, selon le degré de perfection que cette loi communique aux hommes. La loi divine, et avec elle l'alliance, se divise en deux étapes, une étape imparfaite et une étape parfaite. En un autre sens, il y a donc deux « alliances ». « On trouve deux manières », dit le docteur angélique, « dont les choses peuvent être distinctes. La première est celle qui porte sur les choses totalement diversifiées par leur espèce, telles que le cheval et le boeuf. La seconde peut se rencontrer entre ce qui est parfait, et ce qui est imparfait dans la même espèce, comme l'homme et l'enfant. C'est ainsi que la loi divine se divise en loi ancienne et loi nouvelle. Voilà pourquoi dans l'épître aux Galates, chapitre III,

---

<sup>5</sup> Concile de Florence, « Bulle *Cantate Domino* » du 4 février 1442 (Décret pour les Jacobites), DS 1348.

<sup>6</sup> « Remarques écrites » lors de la 3<sup>e</sup> session du concile Vatican II, à l'issue de la 91<sup>e</sup> assemblée générale du 30 septembre 1964 dans *Acta*, vol. III, pars III, p. 161.

<sup>7</sup> Actes III, 13; V, 20; Rm, X, 3; XI, 7.

<sup>8</sup> *Somme théologique*, 1a2ae, question 91, articles 4 et 5.

<sup>9</sup> *Somme théologique*, 1a2ae, question 91, article 4.

verset 24, saint Paul compare l'état de la loi ancienne à celui d'un enfant qui se trouve encore soumis à un surveillant, tandis qu'il assimile l'état de la loi nouvelle à celui d'un homme parfait qui n'est plus sous la tutelle du surveillant »<sup>10</sup>.

11. La raison fondamentale de cette imperfection de la première Alliance est que la loi ancienne devait donner le salut seulement en promesse et en figure, et non en réalité. La première Alliance était ainsi une économie essentiellement provisoire, toute tournée vers un événement qui, en réalisant son attente, la rendrait inutile. Par le Christ, la première Alliance devait être révoquée, au sens où tout ce qui était en elle préparation allait s'effacer devant l'accomplissement.

- 3 -

### Le peuple élu

12. Il y a donc eu, dans le dessein providentiel de Dieu, un peuple élu ; nous trouvons en effet, à l'origine du peuple juif, une famille, dont le chef Abraham est appelé par Dieu pour faire alliance avec Lui et dont la descendance va devenir un peuple d'origine surnaturelle, le peuple de Dieu, élu pour donner le principe du salut au reste de l'humanité<sup>11</sup>.

13. Ce point a d'ailleurs été mis en évidence par le Pape Jean-Paul II lui-même. « À l'origine de ce petit peuple », dit-il, « peuple situé entre de grands empires de religion païenne qui l'emportent sur lui par l'éclat de leur culture, il y a le fait de l'élection divine. Ce peuple est convoqué et conduit par Dieu, Créateur du ciel et de la terre. Son existence n'est donc pas un pur fait de nature ni de culture, au sens où par la culture l'homme déploie les

ressources de sa propre nature. Elle est un fait surnaturel. [...] C'est pourquoi ceux qui considèrent le fait que Jésus fut Juif et que son milieu était le monde juif comme de simples faits culturels contingents, auxquels il serait possible de substituer une autre tradition religieuse dont la personne du Seigneur pourrait être détachée sans qu'elle perde son identité, non seulement méconnaissent le sens de l'histoire du salut, mais plus radicalement s'en prennent à la vérité elle-même de l'Incarnation »<sup>12</sup>. Ce n'est donc pas sur ce point que la théologie du Pape polonais pourrait susciter d'éventuelles réserves. Au contraire, nous trouvons ici l'expression de la pensée traditionnelle de l'Eglise, telle qu'elle a trouvé son expression dans le livre du Père Julio Meinville, *Le Judaïsme dans le mystère de l'histoire*, ou dans celui du cardinal Charles Journet, *Destinées d'Israël - A propos du salut par les juifs*.

- 4 -

### Le peuple jadis élu

14. Mais la vérité est aussi que cette élection divine du peuple juif n'a pas seulement cessé, comme elle aurait dû cesser d'une manière ou d'une autre ; elle a été perdue, car elle a cessé dans une circonstance très précise, qui fut l'infidélité du peuple juif. Cependant, cette infidélité fut seulement la circonstance – ou l'occasion – de la cessation de l'élection. La véritable cause, nécessaire et suffisante, de cette cessation fut autre, et ce fut l'avènement même du Christ.

15. L'élection devait cesser, car sa raison d'être, propre et immédiate, était la Promesse adressée par Dieu au peuple juif. Or, une promesse est par définition quelque chose de

provisoire, qui finit par cesser lorsque la chose promise advient. L'Ancienne Alliance a donc cessé, et avec elle l'élection du peuple juif, lorsqu'a cessé la Promesse, du fait même que celle-ci a trouvé sa réalisation. Or, la venue du Christ constitue la réalisation de la Promesse. En effet, celle-ci était celle d'une postérité en laquelle toutes les nations devaient être bénies. L'expression de cette Promesse se trouve dans le chapitre XXII du livre de la Genèse, aux versets 16-18. Son explication se trouve dans le chapitre III de l'Épître de saint Paul aux Galates, au verset 16. Les Pères de l'Eglise et saint Thomas en ont explicité le sens<sup>13</sup> : il s'agit de la promesse de l'Eglise, Corps mystique du Christ, dans son chef et dans ses membres. La réalisation de cette promesse, avec la venue du Christ et de l'Eglise, entraîne donc pour conséquence la cessation de l'Ancienne Alliance, et avec elle la cessation du lien formel qui constituait jusqu'ici comme tel le peuple élu, quoi qu'il en soit des individus qui le composaient matériellement, et qui peuvent s'obstiner à observer la Loi désormais abrogée.

16. Soulignons ce point d'importance : la cessation de l'Ancienne Alliance et de l'élection du peuple juif est formellement indépendante de l'attitude adoptée par les juifs à l'égard de Jésus de Nazareth. Cette attitude fut celle d'un rejet et d'une infidélité, accompagnée du déicide. Mais ce rejet ne fut qu'une circonstance, accompagnant la cessation de l'Alliance et de l'élection, non leur véritable cause. La cause en fut la venue du Christ, aboutissement de la Promesse. Il ne suffit pas de nier l'infidélité du peuple juif pour pouvoir nier que l'Ancienne Alliance

<sup>10</sup> *Somme théologique*, 1a2ae, question 91, article 5.

<sup>11</sup> *Somme théologique*, 1a2ae, q 98, articles 4 et 5.

<sup>12</sup> Jean-Paul II, « Discours aux participants au Symposium sur les Racines de l'antijudaïsme en milieu chrétien », le 31 octobre 1997.

<sup>13</sup> Nous renvoyons ici le lecteur à notre livre, *Vrai Israël et faux judaïsme*, Iris, 2<sup>e</sup> édition, 2018.

- 5 -

### Le nouveau Vade-mecum des évêques français

a été révoquée et affirmer que le judaïsme actuel continue d'être le peuple de cette Ancienne Alliance, le peuple élu de Dieu. L'Alliance et l'élection ont cessé en s'effaçant devant le Christ, comme la promesse lors de sa réalisation ou comme la figure devant la réalité figurée.

17. Voilà d'ailleurs pourquoi les expressions utilisées par les Papes ont toujours eu soin de faire référence à cette cessation de l'élection, tout autant, sinon même davantage, qu'à l'infidélité ou qu'au déicide. Ils parlent en effet du peuple juif comme du peuple « jadis élu ». Par exemple, condamnant l'antisémitisme, l'ancien Saint Office a précisément défini celui-ci comme « la haine de la race jadis élue par Dieu »<sup>14</sup> et la liturgie du Vendredi Saint parle du peuple juif comme de « celui qui a été autrefois votre peuple élu ». Le Pape émérite Benoît XVI en témoigne lui-même, lorsqu'il s'inscrit en faux contre cette doctrine traditionnelle, encore rappelée par son prédécesseur Léon XIII dans l'Acte de consécration du 11 juin 1899. « La théorie de la substitution », dit-il, « qui a jusqu'ici dominé la pensée théologique sur cette question est à rejeter. Cette théorie dit qu'après le rejet de Jésus Christ Israël a cessé d'être le porteur des promesses de Dieu, de sorte qu'il peut être désormais nommé " le peuple qui fut si longtemps élu " (Prière de consécration du genre humain au Sacré Cœur de Jésus) »<sup>15</sup>.

18. L'ouvrage élaboré sous la direction des évêques de France et intitulé « Déconstruire l'antijudaïsme chrétien » condense en ses vingt chapitres le reniement explicite et absolu de la doctrine traditionnelle de l'Eglise<sup>16</sup>. Les deux points culminants de ce reniement sont formulés aux deux chapitres 6 et 19. L'ancienne et première Alliance n'a pas été révoquée (chapitre 6) et le christianisme ne s'est pas substitué au judaïsme (chapitre 19). « Beaucoup ont même pensé », précise ce chapitre 19, « que le judaïsme d'après Jésus avait perdu toute signification historique et religieuse, comme si le Christ y avait mis fin. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la théorie de la substitution »<sup>17</sup>. Qu'en dit l'Eglise aujourd'hui ? « Fondement de l'antijudaïsme chrétien, la théorie de la substitution est dénoncée avec force par l'Eglise depuis Vatican II »<sup>18</sup>. Pour que l'on ne s'y méprenne pas, le texte a soin de préciser quelques lignes plus loin : « Le judaïsme doit être regardé par les chrétiens comme une réalité non seulement sociale et historique, mais surtout religieuse : non pas comme la relique d'un passé vénérable et révolu, mais comme une réalité vivante à travers le temps »<sup>19</sup>. Et en lien logique avec tout le reste de l'ouvrage, le chapitre 9, intitulé « L'antijudaïsme » dénonce tous les faux clichés qui ont pu entretenir l'hostilité des chrétiens envers les juifs et contribuer à la Shoah. Parmi ces clichés communément véhiculés figure l'idée selon laquelle « les juifs

sont dépouillés de leur élection »<sup>20</sup>. Voilà qui rejoint très exactement les propos de Jean-Paul II, énoncés plus haut<sup>21</sup> : le judaïsme actuel continue d'être le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance, Alliance qui n'a jamais été dénoncée et les juifs d'aujourd'hui continuent à être le peuple premier-né de l'Alliance.

19. La conséquence – inévitable – de tous ces présupposés n'est pas éludée. Elle est assumée au chapitre 18 de l'ouvrage, qui pose la question suivante : « Les chrétiens ont-ils pour mission de convertir les juifs ? »<sup>22</sup>. La réponse entend s'appuyer sur les propos tenus par le Pape Jean-Paul II, lors du discours à la synagogue de Rome en 1986 : « La religion juive ne nous est pas extrinsèque mais d'une certaine manière elle est intrinsèque à notre religion ; nous avons donc envers elle des rapports que nous n'avons avec aucune autre religion »<sup>23</sup>. De là peut découler l'idée selon laquelle les chrétiens ne doivent pas convertir les juifs. Cette idée est explicitée par le Pape François, dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, que cite l'ouvrage des évêques de France en ce chapitre 18 : « Un regard très spécial s'adresse au peuple juif, dont l'Alliance avec Dieu n'a jamais été révoquée, parce que « les dons et les appels de Dieu sont sans repentance » (Rm XI, 29). L'Eglise, qui partage avec le judaïsme une part importante des Saintes Écritures, considère le peuple de l'Alliance et sa foi comme une racine sacrée de sa propre identité chrétienne (cf. Rm XI, 16-18). En tant que chrétiens, nous ne pouvons pas considérer le judaïsme

---

14 Décret du Saint-Office du 25 mars 1928 dans AAS, vol. XX, p. 104.

15 Joseph Ratzinger – Benoît XVI, *Ce qu'est le christianisme*, Editions Le Rocher - Artège, 2023, « Grâce et appel sans repentance. Observations sur le traité *De judaeis* », p. 81.

16 Voir l'article « Le peuple élu » dans le présent numéro du *Courrier de Rome*.

17 *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 120.

18 *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 121.

19 *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 121.

20 *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien* p. 67.

21 Cf. les n° 3 et 4 du présent article.

22 *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*, p. 115.

23 Jean-Paul II, « Discours du 13 avril 1986 à la synagogue de Rome », cité p. 118 dans *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*.

comme une religion étrangère, ni classer les juifs parmi ceux qui sont appelés à laisser les idoles pour se convertir au vrai Dieu (cf. 1 Th I, 9) »<sup>24</sup>.

20. Le collectif épiscopal s'appuie également sur le document publié, le 10 décembre 2015, par la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, organe du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, et intitulé « Les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables ». Au numéro 40, il est dit : « On comprendra facilement dès lors que la notion de « mission aux juifs » est une question extrêmement délicate et sensible pour les juifs car, à leurs yeux, elle touche à l'existence même du peuple juif. C'est aussi une question problématique pour les chrétiens pour qui le rôle salvifique universel de Jésus Christ et donc la mission universelle de l'Église ont une importance fondamentale. Pour cette raison, l'Église a été amenée à considérer l'évangélisation des juifs, qui croient dans le Dieu unique, d'une manière différente de celle auprès des peuples ayant une autre religion et une autre vision du monde. En pratique, cela signifie que l'Église catholique ne conduit et ne promeut aucune action missionnaire institutionnelle spécifique en direction des juifs. Mais alors que l'Église rejette par principe toute mission institutionnelle auprès des juifs, les chrétiens sont néanmoins appelés à rendre témoignage de leur foi en Jésus Christ devant les juifs, avec humilité et délicatesse, en reconnaissant que les juifs sont dépositaires de la Parole de Dieu et en gardant toujours présente à l'esprit l'immense tragédie de la Shoah »<sup>25</sup>.

21. « L'Église catholique ne conduit et ne promeut aucune action missionnaire institutionnelle spécifique en direction des juifs ». Pourtant, « le rôle salvifique universel de Jésus Christ et donc la mission universelle de l'Église ont une importance fondamentale ». Comment résoudre dès lors la difficulté qui apparaît d'autant moins surmontable que les juifs eux-mêmes continuent à voir dans le catholicisme l'antithèse de l'Alliance contractée par Dieu avec Israël et la négation même de leur élection ? Au point que les rabbins d'Israël aient pu voir dans la conversion d'Aaron Lustiger au christianisme un mal pire que la Shoah ?

*Abbé Jean-Michel Gleize*

24 François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* du 24 novembre 2013, n° 247, cité p. 117 dans *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*.

25 Cité p. 117 dans *Déconstruire l'antijudaïsme chrétien*.

# LE SIGNE DE CONTRADICTION

- I -

## La christologie en butte au pluralisme religieux

1. Philosophe et théologien protestant, John Hick (1922-2012) est unanimement reconnu comme l'un des représentants les plus en vue du pluralisme religieux. Son idée principale est celle de l'égalité de dignité, vérité et efficacité en matière de salut de toutes les religions. Parmi ceux chez lesquels son influence s'est fait sentir, le plus célèbre est incontestablement le jésuite belge Jacques Dupuis (1923-2004). Appelé en 1984 à l'Université Pontificale Grégorienne, à Rome, pour y enseigner la christologie, il est, de 1985 à 1995, consultant au Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Son œuvre majeure, fruit de ses recherches et de son enseignement, sort en librairie en 1997, intitulée *Vers une théologie chrétienne du pluralisme religieux*. La Congrégation pour la Doctrine de la Foi, alors dirigée par le cardinal Joseph Ratzinger, met le livre en examen et publie une Notification dans l'*Osservatore Romano* du 26 février 2001. L'ouvrage de Dupuis n'est ni interdit, ni modifié, mais, dans le commentaire accompagnant cette Notification, les examinateurs entendent souligner « la gravité et le danger de certaines affirmations qui, tout en semblant modérées et, précisément à cause de cela, risquent d'être considérées avec hâte et ingénuité comme compatibles avec la doctrine de l'Église, notamment de la part de personnes sincèrement engagées dans la réussite du dialogue interreligieux ». On reproche tout

spécialement au Père Dupuis un manque de clarté sur l'unicité du rôle du Christ dans le salut du monde, et des ambiguïtés sur la présence de l'action de l'Esprit-Saint dans les religions non-chrétiennes. A cette occasion, le cardinal Ratzinger fut amené à dénoncer l'œuvre et l'influence de John Hick comme étant à la source de ces graves ambiguïtés chez Jacques Dupuis.

2. Publiée par la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, approuvée et confirmée « certa scientia et apostolica sua auctoritate » par le Pape lui-même, la Déclaration *Dominus Jesus* date du 6 août 2000. Dans l'intention même du cardinal Ratzinger, il faut y voir le désaveu et la condamnation de cette théologie du pluralisme religieux, héritée de John Hick et trop prévalente chez Jacques Dupuis. En son numéro 14, la Déclaration rappelle le principe suivant : « Il faut donc **croire fermement** comme vérité de foi catholique que la volonté salvifique universelle du Dieu Un et Trine est manifestée et accomplie une fois pour toutes dans le mystère de l'incarnation, mort et résurrection du Fils de Dieu ». De la sorte, « les solutions qui envisageraient une action salvifique de Dieu hors de l'unique médiation du Christ seraient contraires à la foi chrétienne et catholique ». Lors de l'intervention où il prit la parole, au Bureau de presse du Saint-Siège, pour indiquer le contexte et la signification de la Déclaration *Dominus Jesus*, le cardinal Ratzinger dénonça les conceptions erronées présentes chez John Hick et Jacques Dupuis, selon

lesquelles « croire qu'il existe une vérité universelle, contraignante et valable dans l'histoire elle-même, qui s'accomplit dans la figure de Jésus-Christ et qui est transmise par la foi de l'Église, est considéré comme une sorte de fondamentalisme qui constituerait une attaque contre l'esprit moderne et représenterait une menace contre la tolérance et la liberté ». Loin de ces idées fausses, le Préfet de la Congrégation pour la Foi entendait rappeler que « la prétention du christianisme à l'unicité et à l'universalité salvatrice découle essentiellement du mystère de Jésus-Christ qui poursuit sa présence dans l'Église, son Corps et son Épouse ».

3. Bien évidemment, tout ceci ne fait que rendre plus cruciale la question soulevée dans les articles précédents du présent numéro du *Courrier de Rome*<sup>1</sup> et aggrave la difficulté qui se trouve à la base de cette interrogation. D'un côté, en effet, la nouvelle doctrine héritée de Vatican II et développée par Jean-Paul II et ses successeurs considère que la religion juive n'est pas extrinsèque à la religion chrétienne et qu'elle lui est d'une certaine manière intrinsèque<sup>2</sup>, au point que les chrétiens ne peuvent pas considérer le judaïsme comme une religion étrangère à la leur<sup>3</sup>. D'autre part le judaïsme se définit essentiellement comme une religion qui entend procurer le salut à l'encontre du mystère du Christ et la nouvelle doctrine issue du post Concile tient que, loin de s'être substitué au judaïsme, le christianisme lui reconnaît sa valeur propre et spécifique sur le plan

---

<sup>1</sup> Voir les articles « Le Peuple élu » et « Un Peuple toujours élu ? ».

<sup>2</sup> Jean-Paul II, Discours à la synagogue de Rome, le 13 avril 1986.

<sup>3</sup> François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* du 24 novembre 2013, n° 247.

religieux et dans le mystère du salut. Comment, dans ces conditions, harmoniser ces deux points de vue et comment les harmoniser l'un et l'autre avec la doctrine rappelée par la Déclaration *Dominus Jesus* ?

- 2 -

### Une tentative théologique

4. Un théologien a voulu tenter cette entreprise, et il est assez remarquable que son explication rejoint celle tentée par le Pape émérite Benoît XVI, alors que son auteur est, lui aussi, à l'instar de Jacques Dupuis, redevable de son inspiration aux recherches de John Hick. Gavin D'Costa - c'est son nom - né en 1958 au Kenya et immigré en Grande-Bretagne en 1968, a étudié la théologie à l'université de Birmingham sous la direction de John Hick. Il a ensuite enseigné au West London Institute, à l'université de Bristol. Il a été professeur invité à Rome, successivement en 1998 à l'Université Grégorienne et en 2020-2021 à l'Université Pontificale Saint-Thomas d'Aquin. Ses recherches portent sur la théologie du dialogue interreligieux et le dialogue judéo-catholique. Le fruit en est un livre, datant de 2019 mais dont la traduction française est tout récemment parue aux Editions du Cerf en 2023 : *Doctrines catholiques sur le peuple juif après Vatican II*. En quelques 300 pages, notre auteur essaye d'analyser les difficultés fondamentales soulevées par la nouvelle doctrine inaugurée depuis Vatican II. D'abord dans son principe (chapitre I) selon lequel l'Alliance contractée par Dieu avec le peuple juif est demeurée irrévocable. Ensuite dans ses conséquences

(chapitre II à V), premièrement, le problème posé par la valeur toujours salvifique des rites de la religion juive (chapitre II), deuxièmement (chapitres III et IV), le problème posé par la promesse de la Terre réservée en Palestine au peuple juif (chapitre III) ainsi que par la volonté théologique de réaliser cette promesse, telle qu'elle s'exprime dans le sionisme (chapitre IV), troisièmement enfin le problème posé par la possibilité d'une mission catholique d'évangélisation à entreprendre auprès du peuple juif (chapitre V). Nous nous en tiendrons ici à la réflexion menée dans les deux premiers chapitres.

- 3 -

### Unicité salvatrice du christianisme et valeur salvifique du judaïsme ?

5. Notre auteur a soin de distinguer les deux aspects de ce qu'il donne, dans le premier chapitre de son livre, pour le principe fondamental de la nouvelle doctrine. Selon celle-ci, l'Alliance avec le peuple juif est irrévocable, et est donc applicable au judaïsme rabbinique, c'est-à-dire au judaïsme actuel et contemporain. « Le Concile a énoncé la première partie de cette affirmation et le Pape Jean-Paul II a impulsé l'élan lié à la seconde. Ce n'est pas une déclaration infaillible et irrévocable dans sa forme actuelle, mais sa répétition continue par trois papes signifie qu'il faut y réfléchir et en dégager tout le sens »<sup>4</sup>.

6. Notre auteur qualifie de « révolutionnaire »<sup>5</sup> l'allocation prononcée par Jean-Paul II à Mayence, le 17 novembre 1980. Le

Pape y parle précisément du « peuple actuel de l'Alliance conclue avec Moïse », marquant ainsi la différence d'avec l'Alliance nouvelle conclue lors de la venue de Jésus. « Cette expression a été ensuite répétée par lui sous différentes formes en 1982, deux fois en 1986 et à nouveau en 1991 »<sup>6</sup>. Cette identification du judaïsme rabbinique avec les dons et les promesses de l'Ancien Testament s'est poursuivie sous les successeurs de Jean-Paul II, avec Benoît XVI lors de ses visites à la synagogue de Rome, en 2006 et 2010<sup>7</sup>, et avec François dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium* de 2013<sup>8</sup>. Elle a trouvé son expression synthétique dans le document publié, le 10 décembre 2015, par la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, organe du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, « Les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables »<sup>9</sup>.

7. La doctrine enseignée jusqu'ici et suivie par les théologiens était que l'ancienne et première Alliance juive a été abrogée et transférée à l'Eglise du Christ - doctrine de la « substitution ». La nouvelle doctrine prêchée depuis Vatican II enseigne que ce n'est pas le cas, car l'Alliance juive est irrévocable. Dès lors, « quelle est la nouvelle relation entre catholiques et juifs, si le judaïsme est reconnu comme donné par Dieu ? ». Gavin D'Costa montre que les théologiens postconciliaires se départagent entre deux types de réponses. « L'un met l'accent sur l'indépendance de chaque alliance ; l'autre sur l'accomplissement, mais non l'abrogation ni la substitution, de la précédente. Cela soulève la question

4 Gavin D'Costa, *Doctrines catholiques sur le peuple juif après Vatican II*, Cerf, 2023, p. 31. Référence désormais abrégée en « Doctrines ».

5 *Doctrines*, p. 39.

6 *Doctrines*, p. 40-41.

7 Cf. *Doctrines*, p. 41-43.

8 Cf. *Doctrines*, p. 43-44.

9 Cf. *Doctrines*, p. 44-45.

de savoir si l'accomplissement doit être clairement distingué de la substitution »<sup>10</sup>. Le premier type d'explications est désigné par notre auteur comme étant la position de la « double alliance ». Elle correspond à l'idée que « Dieu a fait deux alliances, permanentes et séparées, chacune également efficace pour atteindre le but qui est d'amener les hommes vers le Dieu vivant »<sup>11</sup>. Ce premier type se ramène dans son principe au pluralisme religieux, et il est réprouvé comme tel par la Déclaration *Dominus Jesus*<sup>12</sup>. Toujours selon notre auteur, c'est donc le deuxième type d'explications qui correspond à la position du Magistère et de ses organes. Mais la difficulté y demeure tout de même, si l'on veut concilier ce deuxième type avec *Dominus Jesus*. En effet, « si l'on affirme que tout salut vient du Christ, même dans un judaïsme encore valide, ne subsiste-t-il pas une forme subtile de substitutionnisme ? Logiquement, il vaudrait mieux que les juifs deviennent chrétiens plutôt que de rester juifs, si le salut dans le judaïsme vient du Christ »<sup>13</sup>. [...] « Les affirmations de vérité auxquelles le catholicisme ne peut renoncer et qui sont faites parallèlement à l'affirmation selon laquelle l'alliance juive est irrévocable sont les suivantes : tout salut vient causalement de Jésus Christ ; Jésus Christ est le Messie juif qui reviendra à la fin des temps lors de ce qu'on appelle la seconde venue ; la plénitude de la vérité de Dieu est présente en Jésus Christ parce que Jésus Christ est l'incarnation de Dieu vrai Dieu et vrai homme. Le véritable défi pour le catholicisme est de tenir

ces affirmations à la lumière de cette nouvelle affirmation : que l'alliance juive est valide. Ces affirmations peuvent-elles coexister ? »<sup>14</sup>.

- 4 -

#### De la substitution à l'accomplissement

8. La réponse affirmative à cette question passe, aux yeux de notre auteur, par une intelligence renouvelée de la notion d'« accomplissement », intelligence qui devrait conduire à conclure que « l'accomplissement doit être clairement distingué de la substitution »<sup>15</sup>. En cette hypothèse, s'il réalise « l'accomplissement » du judaïsme, le christianisme n'implique pas « l'éradication de l'alliance juive pour le peuple juif » et n'exige pas que « l'alliance soit invalide pour les juifs qui ne connaissent pas Jésus en tant que Messie, comme c'est le cas de la grande majorité d'entre eux »<sup>16</sup>. La réflexion se concentre ici, dans le chapitre II du livre, autour du problème posé par la cessation des lois cérémonielles du judaïsme. « La tradition a estimé que les lois cérémonielles du judaïsme sont mortes [sans efficacité] et mortifères [source de péché]. La tradition de la loi cérémonielle comme étant morte et mortifère est entrée dans les enseignements magistériels. Cela fait obstacle à la théologie de l'accomplissement. Celle-ci est incompatible avec les enseignements doctrinaux de l'Eglise, définis par le magistère dans *Cantate Domino* (1441) et réitérés dans *Mystici corporis* (1943). L'une et l'autre encyclique enseignent que la loi cérémonielle

juive est morte et mortifère. Certains ajoutent à cette lourde liste les canons antérieurs du quatrième concile du Latran (1215), les canons 66-70. C'est une objection grave. Si elle est vraie, elle met un frein aux enseignements récents, car cela entraînerait une auto-contradiction magistérielle »<sup>17</sup>. La notion de l'« accomplissement », tel que notre auteur la définit et l'explique ici, entend surmonter l'opposition qui serait seulement apparente entre d'une part les enseignements du concile de Florence dans *Cantate Domino* et ceux de Pie XII dans *Mystici corporis* et d'autre part la nouvelle doctrine issue de Vatican II et développée par Jean-Paul II et ses successeurs<sup>18</sup>.

9. Notre auteur entend justifier sa démarche en faisant appel à la notion théologique de « l'ignorance invincible ». Gavin D'Costa pense en effet trouver dans le n° 840 du *Nouveau Catéchisme* de Jean-Paul II (1992) la mise à contribution de cette notion pour solutionner sa problématique. « Lorsque l'on considère l'avenir », dit le Catéchisme, « le Peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance et le nouveau Peuple de Dieu tendent vers des buts analogues : l'attente de la venue (ou du retour) du Messie. Mais l'attente est d'un côté du retour du Messie, mort et ressuscité, reconnu comme Seigneur et Fils de Dieu, de l'autre de la venue du Messie, dont les traits restent voilés, à la fin des temps, attente accompagnée du drame de l'ignorance ou de la méconnaissance du Christ Jésus ». Cette précision semble devoir prendre ici toute son

---

<sup>10</sup> *Doctrines*, p. 47.

<sup>11</sup> *Doctrines*, p. 47-48.

<sup>12</sup> Le document du 10 décembre 2015, « les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables » le signale au n° 35 : « Affirmer qu'il existe deux chemins différents, celui des juifs sans le Christ et celui avec le Christ, qui est pour les chrétiens Jésus de Nazareth, reviendrait à remettre en question les fondements même de la foi chrétienne ».

<sup>13</sup> *Doctrines*, p. 50.

<sup>14</sup> *Doctrines*, p. 54.

<sup>15</sup> *Doctrines*, p. 47.

<sup>16</sup> *Doctrines*, p. 50.

<sup>17</sup> *Doctrines*, p. 63-64.

<sup>18</sup> *Doctrines*, p. 65 et 72-73.

importance, si l'on admet que « les cérémonies rituelles du judaïsme ont été instituées par Dieu et ont été efficaces » et si l'on postule que « ce qui a mis un terme à leur efficacité est la désobéissance présumée du cœur et de la volonté de ceux qui accomplissaient de tels rites – car on considérerait qu'ils rejettent ainsi l'efficacité unique du salut en Jésus Christ »<sup>19</sup>. Si l'on postule que l'efficacité ou la non-efficacité des rites de la loi ancienne tient aux dispositions subjectives de ceux qui les accomplissent, il devient possible d'entendre la notion de l'accomplissement dans un sens qui surmonte la contradiction apparente entre Florence et Vatican II, entre Pie XII et Jean-Paul II. Et c'est bien le genre de postulat que revendique notre auteur, lorsqu'il affirme ce qui suit : « S'ils n'ont pas librement rejeté le Christ, agissant par ignorance invincible, alors la pratique de ces rites peut encore être considérée comme divinement instituée et efficace, d'une manière non développée dans *Cantate* »<sup>20</sup>.

10. Tout se passerait donc ici comme si la cessation de l'Ancienne Alliance, et de l'élection du peuple juif, serait formellement dépendante de l'attitude adoptée par les juifs à l'égard de Jésus de Nazareth. Le rejet coupable, allant de pair avec la connaissance suffisante du Christ Jésus, ferait cesser l'Alliance tandis que le rejet non coupable, allant de pair avec la méconnaissance du Christ Jésus et l'ignorance invincible de sa qualité de Messie et de Fils de Dieu, ne la ferait pas cesser et lui conserverait au contraire toute sa valeur et son efficacité salvifique. De la sorte, il devient possible de concilier les deux affirmations apparemment contradictoires du

concile de Florence et du concile Vatican II, puisque si l'une nie et l'autre affirme la validité de l'Ancienne Alliance, la négation et l'affirmation ne portent pas sur le même sujet. Le concile de Florence nierait la validité de l'Alliance chez ceux des juifs qui rejettent le Christ de façon coupable, et en connaissance de cause, tandis que le concile Vatican II l'affirmerait chez ceux des juifs qui rejettent le Christ de façon non coupable, en raison d'une ignorance invincible. « Ainsi, on peut à juste titre conclure que les juifs de Vatican II sont l'objet d'une qualification différente de celle des juifs de *Cantate*. Bien que le mot utilisé soit le même, l'ignorance invincible présumée du référent juifs de Vatican II et la culpabilité présumée de rejet de la vérité dans *Cantate* signifient que le référent est différent dans chaque cas. Une fois cela reconnu, on ne peut plus soutenir que les enseignements magistériels ont fait volte-face »<sup>21</sup>. L'argument réfuterait même aussi l'explication de la double alliance et justifierait l'explication de l'accomplissement. Il n'y a pas deux alliances ; il y a seulement une prise de conscience des juifs et une reconnaissance chez eux de ce fait que Jésus de Nazareth est le Messie : c'est en cela que la nouvelle alliance « accomplit » l'ancienne.

- 5 -

#### Une contradiction révélée par Dieu

11. Pour avoir tenté d'éviter le pluralisme, ne risque-t-on pas de sombrer ici dans le relativisme subjectiviste ? Faut-il redire encore ici ce que nous avons souligné dans l'article précédent<sup>22</sup> ? En toute vérité révélée, la cessation de l'Ancienne Alliance, et de l'élection

du peuple juif est formellement indépendante de l'état d'âme et de conscience des juifs à l'égard de Jésus de Nazareth. Le fait que le rejet du Christ soit coupable ou non, le fait que les juifs aient reconnu ou le fait qu'ils aient méconnu Jésus de Nazareth comme le Messie et le Fils de Dieu ne changent rien à la cessation de l'Ancienne Alliance et de l'élection du peuple juif. Celle-ci devait découler en effet de la venue objective du Christ, aboutissement de la Promesse. Il ne suffit pas de nier le rejet coupable et d'affirmer l'ignorance invincible chez le peuple juif pour pouvoir nier que l'Ancienne Alliance a été révoquée et affirmer que le judaïsme actuel continue d'être le peuple élu de Dieu. En toute réalité l'élection du peuple juif a cessé, quoi qu'il en soit, par ailleurs, de la connaissance ou de l'ignorance de ce peuple à l'égard du Christ. Et cette cessation reste un fait objectif dans sa cause qui est l'avènement du Christ lui-même, signe objectif de la contradiction qui oppose désormais la Nouvelle et l'Ancienne Alliance, devenues incompatibles (Lc, II, 34). L'aboutissement est donc bel et bien celui d'une substitution.

- 6 -

#### Le relativisme de Benoît XVI

12. L'explication tentée par le Pape émérite Benoît XVI découle du même présumé faux qui empoisonne toute la réflexion de Gavin D'Costa. « Concernant la formule de l'Alliance jamais révoquée, qui est l'objet de notre recherche », écrit Joseph Ratzinger, « il est juste de dire qu'il n'y a pas de révocation de la part de Dieu. Mais la rupture de l'Alliance de la part de l'homme fait bien partie de l'histoire réelle de Dieu avec Israël.

<sup>19</sup> *Doctrines*, p. 83.

<sup>20</sup> *Doctrines*, p. 83.

<sup>21</sup> *Doctrines*, p. 92.

<sup>22</sup> Voir l'article « Un Peuple toujours élu ? » dans le présent numéro du *Courrier de Rome*.

[...] Quel sens cela a-t-il pour notre question ? L'histoire de l'alliance entre Dieu et Israël est, d'une part, portée par la continuité du choix de Dieu qui est indestructible, mais elle est, d'autre part, codéterminée par tout le drame de la défaillance humaine. [...] Oui l'amour de Dieu est indestructible. Mais la défaillance humaine, la rupture de l'alliance et ses conséquences intrinsèques (destruction du Temple, dispersion d'Israël, appel à la pénitence qui rend l'homme de nouveau apte à l'alliance) fait aussi partie de l'histoire de l'alliance entre Dieu et l'homme. L'amour de Dieu ne peut nier simplement le " non " de l'homme. [...] Comment l'alliance peut-elle être aujourd'hui vécue ? C'est la question qui a divisé la réalité concrète de l'Ancien Testament en deux chemins, le judaïsme et le christianisme »<sup>23</sup>.

13. Faut-il, là encore, redonner la même explication déjà établie à l'article précédent<sup>24</sup> ? Il existe, certes, une distinction entre d'une part l'unicité et la continuité du dessein indestructible de Dieu et d'autre part sa réalisation concrète chez l'homme. Mais si celle-ci se présente sous la forme d'une dualité d'alliances, cela ne s'explique pas en raison de la défaillance humaine et

cela ne résulte pas du « non » de l'homme, d'un « non » qui trouverait l'excuse d'une ignorance invincible. Cette dualité s'explique parce que Dieu a voulu tenir compte de ce qui est dans la nature de l'homme et qui est de passer progressivement de l'imparfait au parfait. L'imperfection essentielle à l'Ancienne Alliance devait nécessairement conduire à la cessation de celle-ci au profit de la perfection d'une Nouvelle Alliance, qui en serait l'aboutissement et qui se substituerait à elle comme l'âge parfait de l'homme s'oppose à l'âge imparfait de l'enfant. Ou encore, la Nouvelle Alliance du christianisme s'oppose à l'Ancienne Alliance du judaïsme, comme la réalité figurée s'oppose à la figure qu'elle supplante.

14. Nous dirions volontiers, avec le Docteur angélique<sup>25</sup>, qu'il s'agit ici d'une opposition de relation, relation de ce qui est mesuré à ce qui lui donne sa mesure : relation de la figure vis-à-vis de la réalité figurée - relation bien sûr non réciproque, car c'est la figure qui est mesurée par la réalité dont elle est la figure et non l'inverse. L'Ancienne Alliance était essentiellement relative à la Nouvelle, qui lui donnait sa mesure. La religion du judaïsme post-chrétien est tout autre : elle s'oppose au christianisme selon une

opposition non plus de relation mais de privation. Ainsi est mise en lumière l'imposture de Jean-Paul II, et de ses successeurs, dont les discours voudraient présenter le rapport du judaïsme actuel au christianisme comme une opposition de relation, et réciproque. Fondée sur la supposée communication d'un même patrimoine commun.

15. « Lutter contre l'antijudaïsme », dit aux évêques de France le Grand rabbin de leur pays, « c'est aussi, bien sûr, lutter contre l'antisémitisme ». Mais c'est aussi lutter contre le christianisme. En 1933, Conrad Henry Moelhman, titulaire de la chaire d'histoire du christianisme à la Colgate-Rochester Divinity School, aux Etats-Unis, écrivait déjà : « Celui qui débute dans l'étude du problème entre juifs et chrétiens trouve sans tarder que la raison ultime de l'antisémitisme, bien que le terme lui-même soit d'origine récente, est le Calvaire »<sup>26</sup>. Car le Calvaire est l'expression de la Royauté du Christ, qui accomplit les Ecritures.

*Noctem lux eliminat*

*Abbé Jean-Michel Gleize*

23 Joseph Ratzinger – Benoît XVI, *Ce qu'est le christianisme*, Editions Le Rocher - Artège, 2023, « Grâce et appel sans repentance. Observations sur le traité *De judaeis* », p. 106-109.

24 Voir l'article « Un Peuple toujours élu ? » dans le présent numéro du *Courrier de Rome*.

25 Saint Thomas d'Aquin, *Commentaire sur la Métaphysique d'Aristote*, livre V, leçon 17, n° 1003 de Marietti.

26 Cité par Norman C. Tobias, *La Conscience juive de l'Eglise. Jules Isaac et le concile Vatican II*, Salvator, 2018, p. 33-34.

## Courrier de Rome

Responsable : Bernard de Lacoste Lareymondie

Mensuel - Le numéro : 4€; Abonnement 1 an (11 numéros)

France 40€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 50€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome

Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement

Référence bancaire : IBAN : FR76 1027 8060 3000 0205 5530 123 - BIC : CMCIFR2A

Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr)

Site : [www.courrierderome.org](http://www.courrierderome.org)

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du *Courrier de Rome*,  
mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48 h, tous pays, paiement sécurisé)